

Procédure à suivre pour les différents agréments

Intervenant sur une CIRCONSCRIPTION	Intervenant sur plusieurs circonscriptions BASSIN	Intervenant sur le DÉPARTEMENT (ou plusieurs bassins)
Remplir la fiche agrément 1ère demande ou renouvellement accompagnée de la convention	Remplir la fiche agrément 1ère demande ou renouvellement accompagnée de la convention	Remplir la fiche agrément 1ère demande ou renouvellement accompagnée de la convention
Le CPC EPS transmet à l'IEN de la circonscription pour signature qui transmet au DASEN	Un CPC EPS concerné par l'agrément transmet à l'IEN relevant de l'implantation de la structure pour signature qui transmet au DASEN <i>L'IEN relevant de l'implantation de la structure informe ses collègues en réunion de bassin</i>	Le CPD EPS transmet à l'IEN chargé de mission en EPS pour signature qui transmet au DASEN
Retour DASEN dans la circonscription concernée pour information	Retour DASEN dans les circonscriptions concernées pour information	Retour DASEN dans tous les bassins concernés du département pour information